

droits du peuple ne devrait être signé, tant que le Parlement du Canada ne l'aura pas approuvé. Je crois que le Canada devrait avoir, par l'entremise du Gouvernement, et de son Parlement, le droit de négocier tous les traités qui seront faits à l'avenir avec les Etats-Unis, tant au sujet de cette question que pour d'autres et je ne crains pas d'affirmer cette doctrine aujourd'hui. Si nous en arrivons un jour à faire un traité, j'espère que le Gouvernement canadien sera investi de tous les pouvoirs nécessaires et que le consentement du Parlement canadien devra être obtenu avant que le traité soit ratifié.

Le ministre de la Justice a bien fait de retarder l'adoption de ce bill et de consulter la province d'Ontario, car je crois que l'on obtiendra de meilleurs résultats s'il y a action conjointe entre les deux gouvernements. La seule objection que je trouve au bill, et c'est réellement son côté le plus important, est que, tout en assumant le pouvoir de réglementer l'exportation de la force électrique, en même temps cependant nous soustrayons à notre juridiction les compagnies d'énergie électrique créées antérieurement.

M. HYMAN : C'était l'amendement.

M. W. F. MACLEAN : Oui, mais il semblait être le seul objet du bill, et c'est sur ce point que je l'ai combattu. J'espère qu'avant longtemps le Gouvernement nous présentera une loi pour réglementer l'exportation de l'énergie électrique, et qu'aucune compagnie ne sera soustraite à la juridiction du Gouvernement. J'espère que toutes les compagnies d'énergie électrique seront placées sous le contrôle, soit du Gouvernement fédéral soit du Gouvernement d'Ontario, et de cette façon nous pourrions régler le développement de l'énergie électrique pour le bien du Canada en général.

M. W. M. GERMAN (Welland) : C'est intéressant d'entendre cette discussion et de voir l'agitation qui se fait présentement dans la province d'Ontario au sujet de l'énergie électrique, lorsque nous savons tous qu'il n'y a pas encore sept ans il était absolument impossible de trouver un seul capitaliste ou une seule municipalité dans l'Ontario voulant risquer le moindre argent dans le développement de l'énergie électrique aux chutes Niagara. Il y a sept ans environ, les compagnies canadiennes de force hydraulique des chutes Niagara avaient le monopole absolu de toute l'eau dans la rivière Niagara, dans les limites du parc Victoria aux chutes Niagara, pour le développement de l'énergie électrique. Cette compagnie développait aussi, en quantité considérable, de l'énergie électrique sur le côté américain de la rivière et créait une grande ville sur le côté américain des chutes Niagara. Les habitants de la rive canadienne se dirent que si cette compagnie avait un

M. MACLEAN.

monopole sur le côté canadien et refusait de commencer à développer en même temps de l'énergie électrique sur le côté canadien, ce monopole devrait être détruit et une nouvelle convention devrait être faite. On fit donc un effort pour engager des capitalistes canadiens à entrer dans une compagnie qui développerait l'énergie électrique sur le côté canadien, mais sans aucun résultat. Il nous était impossible de trouver un seul capitaliste dans Toronto, dans Brantford ou dans aucune autre partie de la province d'Ontario, consentant à mettre un seul sou dans l'entreprise du développement de l'énergie électrique sur le côté canadien des chutes Niagara, et l'on fut obligé d'aller à New-York et ensuite à Buffalo pour trouver des capitalistes consentant à placer de l'argent dans le développement de l'énergie électrique sur le côté canadien de la rivière.

C'est grâce au capital américain que le monopole de la compagnie électrique canadienne a pu être détruit. Cette compagnie avait le droit, en vertu d'une convention faite avec le gouvernement d'Ontario, de prendre toute l'eau de la rivière Niagara dans les limites du parc pendant 99 ans en payant \$25,000 par année. Le Gouvernement d'Ontario craignait que si cette convention était annulée, aucune autre compagnie ne se formerait et que la province perdrait ces \$25,000 par année et qu'il n'y aurait pas de développement d'énergie électrique. Mais quelques optimistes qui avaient une foi plus grande dans les chutes Niagara et dans les avantages que l'on pouvait en retirer, décidèrent que la convention serait brisée, que le monopole serait détruit et il le fut avec le résultat que le gouvernement d'Ontario, par l'entremise des commissaires du parc, a fait avec trois compagnies différentes, une convention en vertu de laquelle elles obtiennent une force de un cheval, non pour la somme de 25 cents comme l'a dit l'honorable député (M. Cockshutt), mais elles paient \$1.50 par force d'un cheval pour les premiers 10,000 forces, \$1 par force d'un cheval pour les deuxièmes 10,000 forces, et 75 cents pour les troisièmes 10,000, soit une moyenne d'environ \$1 par force d'un cheval, et de plus pour chaque livre d'eau employée au delà de trente mille forces de chevaux le gouvernement d'Ontario devra recevoir 50 cents par force d'un cheval à perpétuité, ce qui fait un revenu considérable pour la province d'Ontario.

Ces trois compagnies ont commencé leurs opérations. L'honorable député (M. Cockshutt) a dit que la production de l'énergie électrique pouvait se faire aux chutes Niagara pour \$5 par force de cheval. Je lui ai demandé sur quelle autorité il se basait pour dire cela. Il m'a répondu qu'il se basait sur le rapport des commissaires. Je m'occupe très peu du rapport des commissaires, et dans ce cas-ci les faits prouvent la fausseté de la prétention de ces commissaires. L'honora-